

## COMMUNIQUE

# **Il y a désormais une collaboration plus étroite entre l'AFSCA et la Douane**

Aujourd'hui, mardi 13 mars 2007, l'Agence alimentaire fédérale (AFSCA) a signé un protocole de collaboration avec les Douanes et Accises du Service public fédéral Finances. Ce protocole permettra aux deux parties d'agir plus efficacement et de garantir un meilleur service aux entreprises.

L'AFSCA et la Douane partagent des objectifs communs en vue de garantir la sécurité de la chaîne alimentaire et la sécurité de la société. Ce protocole de collaboration entraînera une meilleure coordination des contrôles à l'importation et à l'exportation de la Communauté européenne (CE) :

- d'animaux vivants et de leurs produits,
- de denrées alimentaires,
- d'aliments pour animaux,
- de plantes et produits végétaux,
- de sous-produits animaux et de tout autre produit relevant de la compétence de l'AFSCA (p. ex. produits en contact avec les denrées alimentaires...).

En outre, une cellule de coordination composée de représentants des deux services est créée. Cette cellule évaluera en permanence la bonne application de ce protocole et ses résultats. Une attention particulière sera également portée à la formation des collaborateurs et aux échanges d'expertise. La collaboration sera également améliorée sur le plan de la perception des rétributions.

